



Fiche 5

Ai-je droit à des aides particulières ?

Il peut exister des aides accordées spécifiquement aux apprentis.

- ✓ **L'exonération d'impôt sur le revenu** en deçà du SMIC
- ✓ **La gratuité des frais de scolarité**
- ✓ **L'Allocation de rentrée scolaire (ARS)** : Versée par la caisse d'allocations familiales (CAF), l'allocation de rentrée scolaire est attribuée, sous conditions de ressources (...), aux parents de jeunes en apprentissage âgés de 6 à 18 ans, c'est-à-dire, pour l'année scolaire 2019-2020, nés entre le 16 septembre 2001 et le 31 décembre 2013 inclus.
- ✓ **L'aide dite « au premier équipement »** pourra vous être versés pour permettre de couvrir une partie des frais d'acquisition des vêtements et outillage spécifiques à votre formation. Elle pourra être versée soit par votre OPCO (l'Opérateur de Compétences) compétent soit par le Conseil Régional par le biais de la carte Pass'Région.
- ✓ **Des réductions tarifaires grâce à la carte nationale d'apprentis** (la carte Pass'Région)
- ✓ **L'Aide Personnalisée au Logement (APL)** faites une simulation de d'aide sur le site de la CAF <https://www.caf.fr/>
- ✓ **L'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis** (financée par France compétences et versée par l'Agence de services et de paiement (Décret n° 2019-1 du 3 janvier 2019)) Sous réserve de prouver la signature de leur contrat, les apprentis de 18 ans et plus pourront obtenir une aide de 500 euros destinée à financer l'obtention de leur permis de conduire. A noter que cette enveloppe est attribuée sans condition de ressource et sans avoir à justifier de la nécessité d'avoir une voiture dans le cadre du contrat.

✓ **L'Aide Personnalisée au Logement**

Vous êtes à la recherche d'un logement ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour payer votre loyer ?

✓ **Action Logement est là pour vous aider !**

Un site dédié aux alternants : alternant.actionlogement.fr vous permet grâce à un simple test d'éligibilité de connaître les aides et services Action Logement auxquels vous avez droit

Faites le test d'éligibilité aux aides Action Logement en quelques clics sur www.alternant.actionlogement.fr et saisissez vos demandes d'aides directement en ligne !

✓ **L'aide Mobili-Jeune**

À part l'APL, l'État accorde aussi l'aide au logement Mobili-Jeune.

✓ **Les avantages procurés par l'entreprise :**

Les apprentis qui se trouvent dans une entreprise ayant un CE (Comité d'Entreprise) peuvent bénéficier des avantages au même titre que les autres salariés. Cela inclut les chèques-cadeaux ou les chèques vacances, les tickets restaurant, la carte de transport, etc. Les allocations dépendent de l'envergure de l'entreprise. Il faut se renseigner auprès du comité.

✓ **La carte Illico solidaire (pour trajets ter carte gratuite....)**

Pour souscrire en ligne : www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes